

**COMMUNE DE DARNIEULLES
REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES VOSGES**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 7 janvier 2021**

Point n°1 : Approbation conseil municipal du 3 décembre 2020

Point n°2 : Travaux rampes PMR : demande de subvention au titre de la DETR et au Conseil Départemental des Vosges

Point n°3 : Demande de subventions pour l'installation d'un système de vidéoprotection au Groupe Scolaire

Point n°4 : Régie « photocopies »

Point n°5 : Contrat à durée déterminée Adjoint technique

Point n°6 : Maison ADAM rue d'Epinal

Point n°7 : Avenir de la maison et du terrain 57 rue de Mirecourt

Point n°8 : Logement 384 rue de Mirecourt

Point n°9 : Demande des habitants

Point n°10 : Rénovation énergétique des bâtiments communaux hors location

Point n°11 : Demandes des agents suite à entretien

Point n°12 : Biens soumis à droit de préemption

Point n°13 : Défibrillateur

Informations et questions diverses

Sur convocation en date du 24 décembre 2020, les membres du conseil municipal se sont réunis le 7 janvier 2021 à 18h30 à la salle des fêtes, sous la présidence de Philippe RETOURNARD, le Maire.

SONT PRESENTS : Frédéric CHAMPAGNE, Sébastien DIDIERLAURENT, Sandra DRILLET, Nathalie DRON, Séverine FORAT, Maryanne JEANDEMANGE, Claudine JOFFROY, Robert LAURAIN, Sébastien LEJARS, Didier MILLER, Amandine PINOT, Jean-Pierre PRETOT, Philippe RETOURNARD, Laure VILLIERE, Claude VINCENT

A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien DIDIERLAURENT

Monsieur RETOURNARD aborde la séance mais demande au Conseil Municipal la possibilité d'ajouter une délibération à l'ordre du jour : demande de subvention pour l'installation d'un système de vidéoprotection au Groupe Scolaire. Ce qui est accepté à l'unanimité.

Point n°1 : Approbation conseil municipal du 3 décembre 2020

Celui-ci est approuvé à l'unanimité ainsi que les délibérations qui s'y rapportent.

Point n°2 : Travaux rampes PMR : demandes de subvention au titre de la DETR et au Conseil Départemental des Vosges

Dans le cadre de la mise en compatibilité des bâtiments communaux, les sociétés Carrelages et Déco et Serrurerie Services ont présenté des devis pour les travaux de la rampe de la Maison Polyvalente, de l'aire de jeux place de la Fête et également pose de garde-corps sur les rampes PMR.

Carrelages et déco : 9.217,60 € HT soit un coût TTC de 10.841,52 €

Serrurerie services : 28.500,00 € HT soit un coût TTC de 34.200,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition des travaux tels qu'ils sont présentés et autorise le Maire à signer les devis. Il charge le Maire de solliciter les subventions correspondantes auprès du Département et de l'Etat sur un montant de travaux chiffré à 37.717,60 €.

Point n°3 : Demande de subventions pour l'installation d'un système de vidéoprotection au Groupe Scolaire

Faisant suite à une série de cambriolages et de vandalisme à l'école élémentaire dans l'enceinte même du Groupe Scolaire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, l'installation d'une vidéo protection.

Après un avis favorable du référent sureté du groupement de gendarmerie des Vosges, une demande d'autorisation d'un système de vidéoprotection a été faite auprès des services de la Préfecture.

Un arrêté doit être émis après avis de la commission qui doit se réunir début d'année.

Le Conseil Municipal, autorise le Maire à demander la subvention au titre de la DETR et la subvention FIPD-R qui peuvent être sollicitées dans le cadre de la sécurisation des établissements scolaires.

Point n°4 : Régie « photocopies »

Les photocopies faites aux administrés à leur demande sont facturées 0.10 € par feuille et font parties de la régie PHOTOCOPIE. Le produit des photocopies était moindre et générant un coût lors de l'encaissement (recettes moindres, établissement de titre de recette, déplacement à la Trésorerie pour versement du numéraire...), le Conseil Municipal décide et accepte, à l'unanimité de dissoudre cette régie, ce qui met donc fin aux fonctions de régisseur de Madame Nadia GIRARDET pour cette partie « photocopies » à compter de ce jour.

Point n°5 : Contrat à durée déterminée Adjoint technique

La délibération n°68-2020 du 1^{er} octobre 2020 doit être remplacée. En effet, la décision du Conseil Municipal était de créer deux emplois pour une durée de 18 mois mais après prise de contact avec le Centre de Gestion, le contrat ne peut être que d'une durée de 12 mois dans un premier temps. Il pourra être prolongé par la suite par un contrat de 12 mois en tant que stagiaire.

Après discussion, le Conseil Municipal, décide donc d'entériner la décision de l'embauche de deux personnes en contrat mais pour une durée de 12 mois et à 32 heures/semaine à compter du 4 janvier 2021.

Point n°6 : Maison ADAM rue d'Epinal

Suite au décès de son propriétaire, la maison située au carrefour de La Poste est mise en vente par les enfants. Le Maire et le Conseil Municipal ont fait une proposition d'achat à 55.000,00 € au notaire de la famille. Les héritiers acceptent la proposition de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte donc cet achat de la maison et du terrain attendant soit les parcelles cadastrées AB36 et 39. Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Point n°7 : Avenir de la maison et du terrain 57 rue de Mirecourt

Plus aucuns travaux ne sont engagés dans cette maison louée par la Commune. Le Maire a fait appel au service juridique de l'Association des Maires des Vosges pour avoir des renseignements sur la possibilité de vendre ce bien.

La commune peut parfaitement vendre un bien de son domaine privé en respectant les conditions légales. Elle devra donner un congé pour vente dans les conditions de l'article 15 de la Loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs, soit un préavis de 6 mois donné au locataire qui lui, a un droit de préemption. Le cas échéant, la commune est tenue de reloger le locataire s'il s'agit d'une personne âgée disposant de faibles ressources.

Plusieurs possibilités peuvent être envisagées.

Un promoteur sera contacté et les domaines seront contactés pour l'évaluation de la maison et du terrain. Affaire à suivre !

Point n°8 : Logement 384 rue de Mirecourt

Le logement de la mairie est libre depuis quelques années et le maire propose de le refaire afin de le relouer. Les travaux seront réalisés en grande partie par les agents communaux.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte la rénovation de ce logement afin de le proposer à la location. Seuls Didier MILLER et Séverine FORAT s'abstiennent.

Point n°9 : Demandes des habitants

Madame LEBOUCHER Marie-Christiane demande l'installation de rampes pour l'accès du logement communal qu'elle occupe 130 rue du Groupe Scolaire. Ces dernières seront installées par les agents communaux.

Monsieur BERQUAND Jacques, riverain de la rue des Roseaux demande à ce que le ruisseau en contrebas de chez lui soit curé. Un tuyau d'eau pluvial déverse du sable et des saletés qui viennent boucher le cours d'eau. Plusieurs riverains souhaiteraient voir ce problème résolu. Un courrier a été envoyé à la Communauté d'Agglomération d'Epinal qui a la compétence. Après une brève réponse de transfert de notre demande au service concerné, toujours pas de nouvelles. A suivre !

Point n°10 : Rénovation énergétique des bâtiments communaux hors location

L'Etat, par un courrier du 7 décembre 2020 informe les collectivités territoriales de la mise en place d'un dispositif de soutien à la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités dans le cadre du plan de relance suite à la crise économique liée à la crise sanitaire de Covid-19.

Suite à ce courrier, un devis de ECO HABITAT pour la rénovation des conduites de chauffage sous le groupe scolaire a été reçu en Mairie. Mais le Maire a signé un contrat avec TOTAL DIRECT ENERGIE pour la même prestation mais gratuitement. Un métreur viendra mesurer les pertes d'énergie. A suivre !!!

Point n°11 : Demandes des agents suite à entretien

Le Maire fait un bref exposé des demandes, mais certaines décisions sont à prendre de manière collégiale. Une réunion est programmée le mercredi 13 janvier 2021 à 18h30.

Point n°12 : Biens soumis à droit de préemption

Il s'agit de parts sociales dans la SCI « la Basse d'eau ». La commune est concernée par la préemption pour le bien situé 140 rue d'Epinal. La Commune n'exerce pas son droit de préemption.

Sandra DRILLET, conseillère municipale déléguée à l'urbanisme informe le Conseil Municipal que la commission urbanisme s'est réunie.

La modification du PLU est en cours, le rapport a été envoyé par Mme TODESCO. A suivre !

Orientation d'Aménagement et de Programmation : l'architecte urbaniste s'est rendue sur tous les lieux concernés par cet OAP afin de créer une ligne de conduite pour la commune en lien avec la modification du PLU. Une stratégie est à définir pour l'avenir de la commune et son urbanisme. Différents projets ont été exposés par l'architecte qui demandent réflexion surtout concernant la zone SNCF et la rue d'Epinal au niveau de l'ancienne voie ferrée. Ces orientations ne sont pas obligatoires à suivre et se feront sur le long terme.

Affaire à suivre !

Point n°13 : Défibrillateur

Renseignement a été pris auprès de la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour l'achat d'un défibrillateur et la maintenance annuelle : 1902,00 € TTC + 106,80 € TTC.

La location quant à elle est proposée à 34,90 € HT par mois sur 48 mois mais il faut y ajouter des options supplémentaires qui génèrent un coût supérieur.

Le premier devis qui avait été présenté par la société DEFIBTECH portait l'achat à 1.704,60 € TTC et la location à 53 € HT/mois, toutes maintenances comprises.

A voir entre location ou achat !

Informations et questions diverses

Location du logement 136 rue du Groupe Scolaire : après réception de deux demandes en Mairie pour la location, le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Jeanne MALBRUN louera ce logement à compter du 1^{er} février.

Courrier des services de la Préfecture : suite à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire (décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020), jusqu'au 16 février 2021, la convocation des assemblées délibérantes peut être faite en tout lieu avec abaissement du quorum à un tiers des membres en exercice présents, possibilités d'avoir 2 pouvoirs et réunion en visio ou audioconférence.

Comité des fêtes : l'association présente ses vœux à la municipalité et ses remerciements pour les aides apportées.

Courrier du Député Stéphane VIRY : remerciements pour le prêt de la salle des fêtes pour une réunion de son Comité de circonscription. Il en profite pour féliciter la commune pour son bulletin municipal qui lui a été remis à l'occasion de cette réunion.

Information ENEDIS : coupure de courant le 21/01/2021 entre 6h30 et 7h30 et 16h30 et 17h30. Les lieux concernés : une partie de l'impasse de Gugnéchamp, rue des Sapins, rue des Chênes, rue des Primevères, impasse des Cèdres, impasse des Magnolias, rue des Bouleaux, Impasse des Mirabelliers, rue d'Epinal et rue des Cyprès.

Courrier de GRDF : demande quelles sont les programmations des travaux pour 2021 sur la commune. Réponse sera faite !

Vosges ambition 2021 : dispositif d'aide aux collectivités mis en œuvre par la Communauté d'Agglomération d'Epinal. Concerne des projets divers mais aucun ne concerne la commune.

ONF : un arbre est tombé dans la propriété d'un riverain de la forêt communale de Darnieulles aux Forges. Il a été enlevé par l'entreprise AUBERT-THIERRY des Forges.

Ventes de bois : à la scierie MANDRAY pour un montant de 7.661,39 € et à la SARL BM PARQUETS pour un montant de 1.447,30 €

Formations élus : des formations sont proposées aux élus. Elles sont ouvertes à tous et sont éligibles au droit individuel à la formation pour les élus. Tous les membres de l'assemblée délibérante disposent de 20 heures de formation entièrement prise en charge par la caisse des dépôts et consignations. Valable jusqu'à fin janvier.

Région Grand Est : un courrier a été reçu en Mairie concernant l'aide financière pour la requalification de la rue d'Epinal. Le dossier est complet et passera en commission prochainement.

Courrier du Conseil Départemental des Vosges : dans le cadre de son plan Vosges Ambition 2021-2027, il notifie les taux d'aide financière octroyés à la Commune pour 2021 : taux unique de 16%, voirie 18%, si projet avec intercommunalité, taux unique + 10%

SDIS : notification de la contribution 2021 : 38.461,19 €

Information INSEE : une enquête sur l'emploi et l'inactivité sera faite sur un panel de personnes de la commune. Des agents de l'INSEE se rendront directement chez les habitants

Recensement de la population : population municipale : 1398 habitants, population comptée à part : 31 soit une population totale de 1429 habitants.

Association des Maires des Vosges : mise en place d'un groupe de travail pour la gestion des conséquences des changements climatiques et notamment sur les dangers provoqués par les incendies en forêts, les feux d'espaces naturels et urbains, d'espaces agricoles, de friches.

Transfert du PLU à la CAE : report des délais d'opposition au transfert de la compétence PLU aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. Une nouvelle délibération sera à prendre par le Conseil Municipal entre le 1^{er} avril 2021 et le 30 juin 2021 pour qu'elle puisse être prise en compte.

Associations locales : plusieurs demandes de subvention ont été reçues

Commission de contrôle des listes électorales : 3 personnes ont été désignées par arrêté du Préfet : Jean-Pierre PRETOT, Conseiller municipal titulaire, Martine LAURAIN, déléguée de l'administration titulaire, Lilian DELACROIX délégué du tribunal judiciaire titulaire.

Aide financière de la CAE : un administré a reçu une subvention de 200 € pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique

Nouvel interlocuteur SNCF : Madame Stéphanie DANTON

L'Agence de l'Eau : lance dans le cadre de la reprise économique avec une augmentation de ses aides financières de 30 % en 2021, une opération ciblée visant la désimperméabilisation des cours d'écoles.

Marche du Grand Est 2021 : elle passera à Darnieulles les 17 et 18 avril 2021. Un arrêté a été pris.

VIGIPIRATE : des fiches explicatives

Campagne de vaccination contre la COVID : recensement des lieux pouvant être des sites de vaccination dans le département des Vosges, organisé par l'Association des Maires des Vosges. Le questionnaire leur sera retourné.

Commission intercommunale des impôts directs : une liste de 40 contribuables doit être adressée à la CAE en vue de devenir membre de la commission. Seront désignés 10 membres titulaires et 10 membres suppléants.

Concert organisé par la CAE : il devait avoir lieu en janvier mais vu le contexte sanitaire, celui-ci est annulé

Prochaine réunion de Conseil Municipal : le jeudi 4 février 2021 à 18h30 à la salle des fêtes

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal et la séance est levée à 20h45